



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

1. PREAMBULE

L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) s'engage dans la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE) lui permettant de mieux répondre à ses missions et à son ambition. Ce projet, réfléchi et travaillé depuis plusieurs années, vise à contribuer à l'accroissement de la visibilité et de l'attractivité du site lyonnais en regroupant les forces scientifiques et en renforçant les partenariats, afin de se doter d'une stratégie académique plus affirmée et co-construite entre partenaires. Il s'inscrit aussi dans une démarche de simplification et d'efficacité d'établissements, avec une réorganisation interne importante de l'UCBL.

Le nouvel ensemble impliquera des établissements-composantes comme l'école CPE Lyon et d'autres écoles de statuts variés, les organismes nationaux de recherche partenaires (CNRS, Inserm, Inrae, Inria, Ifpen, ANSES...), les hôpitaux universitaires (Hospices Civils de Lyon, Centre Léon Bérard, Le Centre Hospitalier Le Vinatier) ainsi que d'autres institutions clés du site. En synergie avec son écosystème local, l'EPE ambitionne de mieux remplir ses missions de formation, de recherche, d'innovation et de vie étudiante. Son objectif est de créer à Lyon un pôle d'excellence académique de rang mondial en fédérant les forces du site lyonnais.

L'ambition de ce nouvel établissement est d'être plus agile et efficace, mieux adapté aux enjeux actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son objectif est de répondre pleinement aux attentes de ses personnels et étudiants, en leur offrant un environnement stimulant et épanouissant dédié à l'excellence académique.

En s'appuyant sur ses forces vives et son dynamisme, l'EPE aura le potentiel de développer des collaborations interdisciplinaires et innovantes, d'offrir aux étudiants une formation d'excellence et une vie étudiante enrichie, et de continuer à améliorer les conditions de travail des personnels et de leur offrir des perspectives d'évolution attractives.

Ce projet ambitieux et mobilisateur s'inscrit dans une démarche collective et participative en étant ouvert à la contribution de tous le personnel et les étudiants de l'UCBL, celle des partenaires et celle des institutions du monde socio-économique.

Dans le périmètre de l'EPE et en complément des établissements-composantes, il est envisagé de rassembler les 16 composantes actuelles de l'UCBL en trois Pôles de Formation et de Recherche (PFR) correspondant à ses trois grands domaines disciplinaires : les sciences, la santé et le sport, l'ingénierie et les technologies. Grâce au statut d'EPE, ces pôles disposeront d'un degré d'autonomie et de compétences transférées qui relèvent aujourd'hui du conseil académique. Dans une stratégie partagée, ces PFR s'articuleront avec les établissements-composantes qui viendront enrichir et diversifier l'offre de formation et les activités de recherche. Cette nouvelle architecture en PFR sera non seulement source de simplification et d'efficacité interne, mais aussi favorisera les collaborations, tant au sein de l'université qu'avec l'écosystème lyonnais.

Les objectifs de cette initiative sont profondément ancrés dans la volonté :

- **d'exceller dans nos missions académiques** : en plaçant au cœur de nos préoccupations la formation, la recherche, l'innovation et le soutien aux étudiants, nous aspirons à un enrichissement et une valorisation accrue de notre offre sous toutes ses formes ;
- **de simplifier et améliorer l'organisation** : par l'octroi d'une plus grande autonomie et responsabilité aux acteurs de terrain, cette réforme vise à rendre notre fonctionnement plus fluide et adapté aux défis contemporains de l'enseignement supérieur ;



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

- **de favoriser les synergies entre acteurs et la pluridisciplinarité** : en encourageant une collaboration renforcée entre les différentes composantes, nous souhaitons briser les silos disciplinaires pour stimuler l'innovation et la créativité ;
- **d'augmenter notre visibilité** : l'amélioration de notre positionnement et de notre influence, tant au niveau national qu'international, est essentielle pour attirer les ressources et les meilleurs talents ;
- **d'intensifier les collaborations** : le développement de partenariats solides avec les acteurs locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche est crucial pour bâtir un écosystème académique dynamique et ouvert.

Les bénéfices attendus de cette transformation sont nombreux, notamment :

- **développer une stratégie académique ambitieuse** : nous visons à concevoir et mettre en œuvre une vision académique intégrée et visionnaire, capable de répondre aux enjeux de demain ;
- **améliorer l'expérience étudiante** : la qualité de la formation est au centre de nos préoccupations, avec pour objectif d'offrir aux étudiants les compétences et connaissances requises pour réussir dans un monde en constante évolution ;
- **soutenir la recherche et l'innovation** : en fournissant un environnement propice à la recherche et à la diffusion des connaissances, nous renforçons notre rôle de leader dans la production scientifique et technologique, dont la valorisation pour la société est une priorité stratégique.

Après plusieurs phases de réflexion avec les composantes et les unités de recherche, ce document ouvre la dernière étape des réflexions collectives sur les PFR, pour alimenter l'écriture d'un document d'orientation stratégique, puis celle des statuts de l'EPE qui seront soumis aux instances de l'UCBL en mai-juin 2024. Ces réflexions alimenteront également l'élaboration des règlements intérieurs de l'établissement et des PFR qui se feront dans un second temps.

2. ELEMENTS DE CADRAGE

2.1. VALEURS ET ENGAGEMENTS

Mu par les valeurs intrinsèques du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la liberté académique, la rigueur intellectuelle, la collégialité et fort d'un sens de la responsabilité sociale, le projet repose sur des valeurs et des engagements. Il prend en compte la manière dont chaque principe et valeur se traduit par des actions concrètes et des engagements spécifiques, soulignant la garantie que la nouvelle université crée un environnement de recherche et de formation de haute qualité, inclusif et responsable.

PRINCIPES ET VALEURS	ENGAGEMENTS
<ul style="list-style-type: none">– excellence universitaire : engagement de performance dans nos missions de services publics en formation, recherche, innovation et diffusion du savoir. Principe d'une organisation interne en PFR qui renforce la dimension stratégique de l'établissement, son pilotage et sa marque ;	<ul style="list-style-type: none">– application des droits de scolarité nationaux : assurer une formation accessible au plus grand nombre en appliquant une politique de frais de scolarité nationaux et indifférenciés ;
<ul style="list-style-type: none">– stratégie et marque : organisation basée sur les PFR qui renforce la capacité à élaborer une stratégie à partir des apports des communautés et développement de la visibilité de	<ul style="list-style-type: none">– augmentation de la représentation des étudiants et du personnel au sein des structures internes, garantissant une participation active à la vie de l'établissement ;



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

l'établissement par une marque soutenue par les différents acteurs;	
– collégialité et participation : priorité donnée à la représentation et à la participation active de tous les membres du personnel et des étudiants, s'appliquant à toutes les instances ;	– organisation performante : réforme organisationnelle visant une plus grande efficacité sans restructuration des services ou mobilité forcée du personnel.
– ouverture, diversité et égalité : engagement envers un environnement inclusif qui valorise la diversité et l'égalité des chances ;	– financement des PFR: allocation de ressources supplémentaires aux PFR, soutenues par des financements complémentaires via le COMP
– liberté et esprit critique : valorisation de la liberté académique, de l'esprit critique et de la rationalité dans toutes les activités ;	– maintien des composantes actuelles : Préservation des structures existantes (UFR, départements, écoles, instituts) au sein des PFR, garantissant la continuité et la stabilité ;
– qualité de vie : amélioration de la qualité de vie au travail et pendant les études pour tous les membres de l'université	– délégation de compétence : application du principe de subsidiarité pour assurer que les PFR enrichissent l'organisation sans ajouter une couche bureaucratique superflue.
– développement durable et responsabilités sociétales: engagement pour les questions environnementales et la responsabilité sociale dans toutes nos missions.	

2.2. PRINCIPES STRUCTURANTS DU FUTUR ETABLISSEMENT

Le futur établissement s'articule autour de principes fondamentaux conçus pour façonner son adaptation à l'écosystème local et garantir son excellence en tant que grande université de recherche intensive offrant une formation de premier plan :

- des **instances centrales stratégiques et agiles** composées d'un Conseil d'Administration, d'un Conseil d'Etablissement, d'un Directoire, d'une Assemblée Académique et d'instances étudiantes. Elles permettent d'assurer la trajectoire de développement d'une université de recherche intensive avec une offre de formation de haut niveau basée sur une recherche de pointe ;
- **Le Conseil d'administration (CA) définit la stratégie de l'EPE et décide des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.** Il inscrit sa politique et ses objectifs dans une vision pluriannuelle d'une université de recherche intensive à l'ambition internationale. Sa composition reflète une large ouverture avec des représentants de la communauté académique des PRF et établissements-composantes, ainsi que des partenaires externes clés (organismes nationaux de recherche, hôpitaux et institutions) et du monde académique et économique.
- des **PFR dotés d'une large autonomie académique et de gestion**, en vertu du principe de subsidiarité. Ils rassemblent les composantes actuelles de l'université et les unités de recherche de leur périmètre ; ils assurent le développement des collaborations et partenariats académiques / institutionnels avec les autres acteurs du site et renforcent le lien entre la formation et la recherche et l'innovation pour une contribution à la stratégie académique globale de l'université ;



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

- des **conseils de PFR** représentatifs des disciplines qui les composent, avec un équilibre entre les différentes catégories élues du personnel et des usagers, garantissant également la représentation des partenaires académiques et des acteurs socio-économiques ;
- des **écoles graduées** communes avec des établissements partenaires du site afin de faciliter l'émergence d'une stratégie intégrée en matière de formation et de recherche, regroupant masters, écoles doctorales et équipes de recherche ; ces écoles graduées doivent permettre de renforcer les liens entre les PFR et les établissements partenaires du site dans des domaines correspondants à leurs expertises ;
- une **administration centrale** tournée en priorité vers des fonctions stratégiques, la cohérence organisationnelle, la maîtrise des risques et le développement de l'établissement ; transfert de certaines compétences aux PFR pour une gestion plus proche des réalités de terrain.

Ces principes structurants sont conçus pour établir un cadre solide et évolutif, permettant à l'université de naviguer avec succès dans le paysage complexe de l'ESR. En privilégiant l'agilité, la représentativité, l'autonomie et la collaboration stratégique, le futur établissement vise à se positionner comme un leader dans l'innovation académique et la recherche de pointe.

2.3. PERIMETRE DES POLES

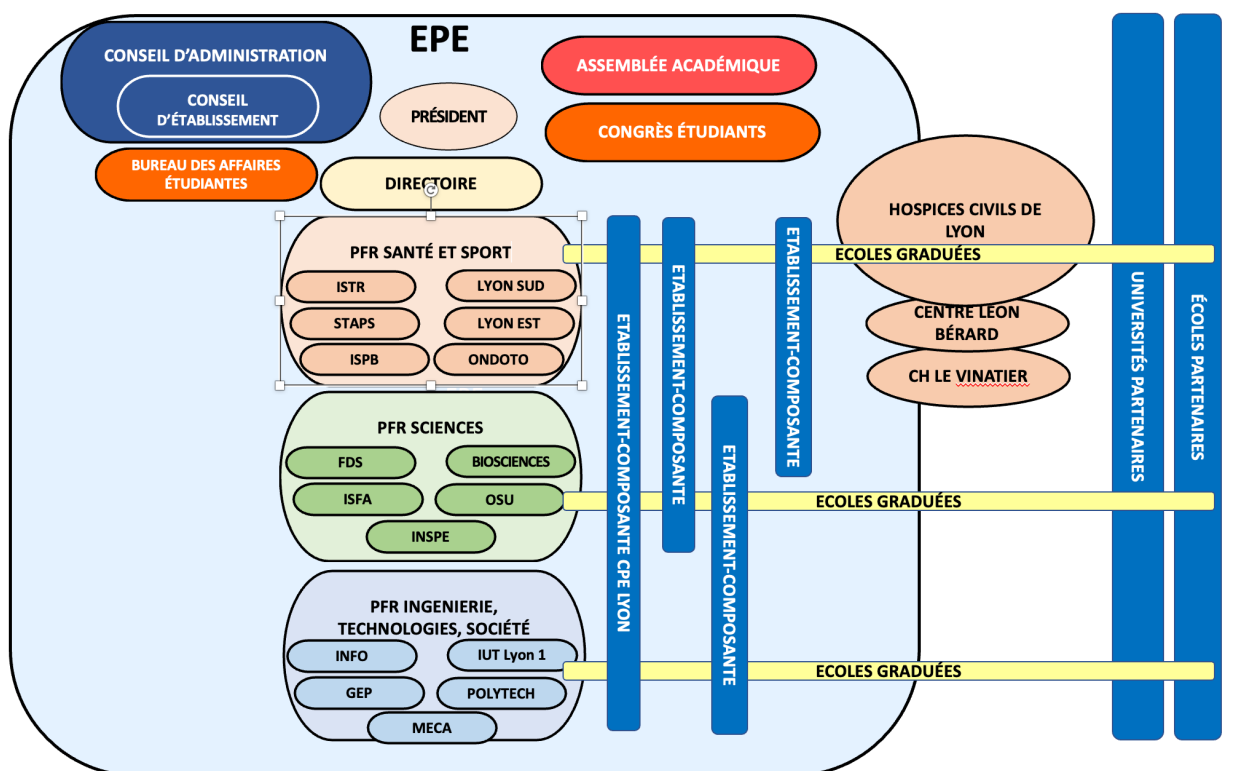
Lors d'une étape antérieure du projet, les groupes de travail dédiés à la définition des futurs PFR ont mené des réflexions sur leur périmètre, leur cohésion interne et leurs objectifs académiques. Ces échanges ont réuni différentes catégories de personnel et de responsables, incluant des directeurs et directrices d'unités de formation et de recherche (UFR), d'instituts, d'écoles, ainsi que des responsables d'unités mixtes de recherche et d'autres structures de recherche.

Les discussions consensuelles ont abouti à un accord sur les noms et les domaines spécifiques des trois PFR qui remodeleront notre paysage académique et qui devront être définitivement confirmé :

DENOMINATION PFR	PERIMETRE DES COMPOSANTES
PFR Ingénierie, technologies et société	<ul style="list-style-type: none">– Institut universitaire de technologie (IUT) Lyon 1– Polytech Lyon– Département-composante GEP (Génie électrique des procédés)– Département-composante INFO (Informatique)– Département-composante MECA (Mécanique)
PFR Santé et Sport	<ul style="list-style-type: none">– UFR de Médecine Lyon Est– UFR de Médecine et de maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux– Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)– Faculté d'Odontologie– UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)– Institut des Sciences et Techniques de la réadaptation (ISTR)
PFR Sciences	<ul style="list-style-type: none">– UFR Faculté des sciences– UFR Biosciences– Observatoire de Lyon– Institut de Sciences Financière et d'Assurances (ISFA)– Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

2.4. SCHEMA D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE ENVISAGE POUR L'EPE

Le schéma de structuration et de gouvernance envisagé de l'établissement public expérimental ainsi que les relations avec ses partenaires est le suivant :



2.5. LE SCHEMA DE GOUVERNANCE DES POLES

Le schéma de gouvernance envisagé pour les pôles, repose sur le triptyque suivant :

- un directeur de pôle avec une équipe de direction qui peut prendre la forme d'un directoire ;
- un conseil de pôle ;
- un conseil académique avec une commission formation et une commission recherche.



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

DIRECTEUR DE PÔLE

Le directeur du pôle dirige le PFR. Il a également pour mission d'élaborer et de conduire la stratégie académique du PFR, intégrant et valorisant cette dernière dans le cadre plus large de la stratégie globale de l'établissement. Il est le fer de lance de cette vision stratégique au sein de son pôle, mobilisant pour cela une équipe de direction et administrative compétente et engagée. Membre du directoire, organe de gouvernance de l'établissement, le directeur du PFR participe aux travaux des instances centrales de l'EPE.

Pour mener à bien ses missions, le directeur s'entoure et travaille étroitement avec les directeurs des différentes entités internes au pôle et les responsables des unités de recherche affiliées, cultivant une synergie pour le bénéfice de tous. Ses responsabilités se déploient autour de plusieurs axes importants :

- présider le conseil de pôle ,
- être le garant du bon fonctionnement du PFR, notamment dans sa contribution à la stratégie académique globale de l'établissement,
- piloter l'élaboration de la stratégie de développement du pôle avec des plans d'action ambitieux pour la formation et la recherche englobant tous les éléments qui concourent à leur développement,
- assurer la coordination : harmoniser les actions entre les diverses composantes académiques et les structures de recherche du pôle, favorisant un environnement collaboratif,
- représenter le PFR dans les échanges concernant le contrat d'objectifs, de moyens et de performance du pôle (COMP-PFR): assurer pour le PFR le dialogue avec la présidence pour définir les objectifs, les moyens et les performances attendues scellant ainsi un pacte de progrès,
- gérer les ressources : superviser la gestion budgétaire et des ressources humaines, garantissant ainsi une utilisation optimale des fonds et des talents,
- piloter le dialogue de gestion : animer les échanges internes au pôle, veillant à une communication fluide et à la prise en compte des retours de toutes les parties,
- promouvoir les collaborations : encourager et soutenir les partenariats et les coopérations, tant au sein de l'établissement entre PFR qu'avec des entités externes, enrichissant ainsi le pôle et l'établissement dans son ensemble.

À travers ces missions, le directeur du PFR incarne le leadership, l'innovation et l'excellence, propulsant son pôle et l'établissement vers de nouveaux horizons académiques et de recherche.

CONSEIL DE POLE

Le conseil de pôle est l'instance décisionnelle du PFR. Composé de 30 à 40 membres, il assure une représentation équilibrée de toutes les entités internes qui constituent le PFR, ainsi que de ses partenaires institutionnels clés, notamment les établissement-composantes avec lesquels il interagit. Le conseil du PFR adopte une méthodologie de travail dynamique, en collaboration étroite tant avec les composantes internes qu'avec les établissements partenaires, que ce soit directement au sein du conseil ou à travers une autre entité, telle qu'un directoire.

Investi d'une autorité décisionnelle, le conseil est chargé de statuer sur une gamme étendue de sujets majeurs pour le PFR, affirmant ainsi son rôle central dans l'orientation stratégique, le développement et



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

CONSEIL DE POLE

l'exécution des politiques du PFR et de l'EPE. Dans un contexte d'autonomie élargie sur les affaires académiques, notamment en matière de recrutement étudiant et personnel, de conception des programmes et des diplômes, de gestion de la formation et de la recherche, ainsi que de l'allocation des ressources humaines et financières, le conseil aborde des décisions stratégiques majeures, parmi lesquelles :

- la contribution à l'élaboration du contrat d'objectifs, de moyens et de performance du PFR (COMP-PFR) ;
- les propositions de création, dissolution, ou réorganisation des structures de recherche, soumises au conseil d'administration de l'EPE ;
- les propositions concernant la création, la dissolution, ou la réorganisation des composantes internes, soumises au conseil d'administration de l'EPE ;
- la gestion des procédures d'inscription des étudiants et la définition des capacités d'accueil ;
- l'approbation des calendriers académiques et la proposition de nouveaux diplômes d'établissement ;
- l'initiation des demandes d'accréditation des formations et la validation des modalités d'examen ;
- l'adoption des tarifs de la formation continue ;
- la gestion des ressources financières allouées pour les besoins de fonctionnement et les projets d'investissement, et leur répartition entre les entités internes du PFR (UFR, instituts et écoles) ;
- la notification du budget des laboratoires qui lui sont rattachés de manière principale (selon des règles de répartition arrêtée par le niveau central) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement ciblée dans le cadre de la campagne d'emplois sur le périmètre du PFR ;
- l'administration des dossiers personnels, notamment les délégations, le congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT), les mises à disposition et l'accueil de professeurs invités ;
- la proposition du montant de l'intéressement au titre de la formation continue.

À travers ces prérogatives, le conseil de pôle se positionne comme un pilier stratégique essentiel dans le fonctionnement de l'EPE.

CONSEIL ACADEMIQUE DE POLE

Le conseil académique, pierre angulaire du PFR, est composé de deux commissions : la commission « formation » et la commission « recherche » qui auront à assurer certaines des prérogatives aujourd'hui dévolues au conseil académique de l'établissement. Chaque Commission est conçue pour être le miroir des disciplines présentes au sein du PFR, garantissant ainsi une représentativité et une diversité d'expertises.

La commission « formation » intègre une présence étudiante à hauteur d'au moins 40 % de ses membres, reprenant la représentation étudiante au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). La commission « formation » est compétente en matière de vie étudiante, de modalités d'examen et de contrôle des connaissances, de définition du calendrier des examens, de modalités d'évaluation des enseignements. Elle veille à l'épanouissement et au bien-être des étudiants au sein de l'université.



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

CONSEIL ACADEMIQUE DE POLE

La commission « recherche » incarne la stratégie et l'ambition scientifique du PFR et de l'EPE, orchestrant la distribution des ressources aux unités de recherche, coordonnant les efforts de recherche, et saisissant les opportunités de développement scientifique. Elle assure ainsi une synergie optimale entre les unités de recherche, dynamisant l'ensemble de l'écosystème scientifique du PFR. Elle sera le fer de lance de la stratégie recherche et innovation de l'établissement et de sa contribution à la dynamique scientifique du site et assure pour cela la représentation des tous les partenaires qui peuvent y contribuer notamment les ONR.

Le conseil académique désigne les représentants du PFR au sein des diverses commissions académiques de l'EPE, notamment celles dédiées aux affaires individuelles, à la vie étudiante, et à la gestion des campus. Cette démarche vise à garantir que les spécificités de chaque PFR soient prises en compte dans la gouvernance globale de l'EPE, renforçant ainsi le poids de chaque pôle dans la prise de décision institutionnelle.

2.6. GRANDS PRINCIPES DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU FUTUR ETABLISSEMENT

L'organisation administrative du nouvel établissement s'appuiera sur :


- une administration centrale stratégique et de service, se concentrant sur les fonctions essentielles telles que le pilotage global, la maîtrise des risques et le développement de l'établissement ; elle est pensée pour fluidifier le fonctionnement de l'établissement et permettre aux PFR de bien réaliser leurs missions académiques.
- des délégations de compétences du « central » vers les pôles : une répartition claire des responsabilités permettra de transférer certaines compétences de l'administration centrale vers les pôles, favorisant une prise de décision plus proche des réalités opérationnelles ;
- la mise en œuvre du principe de subsidiarité : ce principe sera au cœur du fonctionnement du nouvel établissement et garantira que les décisions seront prises au niveau le plus adéquat, assurant ainsi une gestion efficace et réactive sans alourdir la tâche des acteurs académiques.

Ces principes ont pour corollaire d'autres principes qui visent à garantir la cohérence de l'action administrative :

- spécialisation des niveaux de gestion pour garantir une expertise et une efficacité maximales dans chaque domaine d'intervention ;
- participation : Les pôles seront impliqués dans la définition des règles et procédures, valorisant leur expertise et assurant que les normes administratives répondent aux besoins de tous ;
- différenciation : l'organisation tiendra compte de la diversité des missions et des structures académiques, permettant une gestion adaptée et flexible ;
- coordination : un système robuste de coordination assurera la cohérence et la complémentarité des actions au sein de l'établissement.

Dans ce cadre, les pôles pourront disposer de leurs propres services administratifs, tout en bénéficiant de la possibilité de mutualiser certains services avec d'autres pôles via des centres de services partagés, visant une qualité optimale du service rendu.

S'agissant des instruments de gestion, des contrats de services et autres outils spécifiques faciliteront la mise en œuvre des décisions et garantiront l'alignement des actions avec les objectifs stratégiques globaux.

	PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	
	Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3	Date : 27 février 2024

Démarche qualité et évaluation : une attention particulière sera portée à la qualité, au contrôle interne et à l'évaluation régulière des services, afin d'assurer une amélioration continue et de répondre efficacement aux besoins de la communauté universitaire.

3. GROUPE DE TRAVAIL « GOUVERNANCE ET MISSIONS DU POLE »


La gouvernance du pôle, sa cohérence et la lisibilité de son organisation sont des éléments majeurs garantissant l'unité d'action et sa capacité à remplir avec efficacité et efficience ses missions.

Doté d'une importante autonomie, le pôle participe à la définition de la stratégie globale de l'EPE et s'engage en assurant la mise en œuvre et ainsi à contribuer à sa réussite, renforçant ainsi la synergie et la complémentarité de l'ensemble des constituants de l'EPE.

Dans le cadre de ce groupe de travail, et avec les principes énoncés précédemment, les composantes sont invitées à réfléchir et à faire des propositions relatives à :

- **la procédure de désignation du directeur de pôle** : définir un processus transparent et inclusif pour la nomination du directeur de pôle, dont l'un des rôles sera de représenter le PFR au sein du directoire de l'EPE, assurant une cohérence et une coopération étroite entre la gouvernance de l'EPE et les dynamiques académiques du pôle ;
- **l'articulation des missions et objectifs du pôle** : clarifier les missions dévolues au pôle et celles maintenues au niveau des composantes internes, en détaillant les objectifs spécifiques à atteindre pour chaque domaine d'intervention ;
- **aux modalités de représentation des différents acteurs** : définir les modalités permettant d'assurer une représentation équitable des composantes et de tous les acteurs du pôle (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs, étudiants) à tous les échelons de gouvernance, en envisageant si nécessaire la création de nouveaux espaces de dialogue ;
- **l'autonomie et à la subsidiarité** : identifier les leviers permettant au pôle de pleinement réaliser ses missions dans un cadre de subsidiarité bien définie, incluant la gestion des admissions des étudiants, la définition et le contrôle des programmes de formation, la gestion de la vie des personnels et de la vie étudiante, la conduite de la recherche, et l'allocation des ressources ;
- **aux nouvelles modalités d'organisation des missions** : examiner les missions à transférer du niveau central vers les pôles, ainsi que celles à mutualiser, définissant les compétences et les ressources requises pour leur mise en œuvre ;
- **aux interactions Inter-Pôles et aux partenariats** : favoriser les échanges fructueux entre pôles et avec les établissement-composantes et définir les modalités de collaboration avec les institutions partenaires de l'EPE, notamment les ONR et les hôpitaux (CHU), renforçant ainsi l'intégration et la contribution du pôle au sein de l'écosystème universitaire local et international.
- **aux missions du niveau central** : distinguer clairement les missions qui continueront à être gérées par l'administration centrale de l'EPE afin de faciliter le fonctionnement quotidien des PFR.

Ce groupe de travail a donc pour mission d'identifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des PFR leur permettant d'évoluer au-delà d'un simple rassemblement de composantes pour s'affirmer comme un pilier stratégique d'une université décentralisée, dynamique et parfaitement alignée avec les besoins de son milieu.

	PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	
	Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3	Date : 27 février 2024

4. GROUPE DE TRAVAIL « STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES PÔLES »

Dans l'esprit de la démarche de simplification initiée par la mission « GILLET », qui invite à une réévaluation critique des procédures et de l'organisation interne des établissements dans le but d'identifier les mesures de simplification, les composantes sont encouragées à explorer comment la construction des trois nouveaux PFR peut s'inscrire dans cette logique de rationalisation. Ces réflexions enrichiront directement les travaux des groupes de soutien auxquels les composantes contribueront.

Dans le cadre de ce groupe de travail, les composantes sont invitées à réfléchir :

- **à la structuration administrative des futurs pôles** : définir l'organisation administrative interne des PFR, en anticipant les besoins et en optimisant les flux de travail ;
- **aux éventuelles mesures de simplification** : identifier les mesures de simplification, créer des guichets uniques facilitant les démarches des unités de recherche et des chercheurs, intégrer des antennes des services centraux directement au sein des pôles, pour améliorer l'accès aux services essentiels, notamment en matière de formation continue ;
- **au calendrier de mise en place de la nouvelle organisation administrative de l'EPE** : à compter de la création de l'EPE, une organisation administrative de transition sera mise en place afin de rejoindre l'organisation administrative-cible qui aura été validée au cours des années 2025 et 2026.

Cette démarche implique une analyse détaillée de la distribution des tâches entre l'échelon central, les pôles et les composantes, influençant ainsi la configuration tant des services centraux que du support au sein des PFR et des composantes. Il est donc essentiel de distinguer :

- les compétences qui seront maintenues au niveau des services centraux ;
- les compétences administratives qui seront déléguées aux pôles, avec un niveau central jouant un rôle de coordination, d'animation, de régulation et consolidation des données.

S'agissant des futurs pôles, les problématiques suivantes sont à prendre en compte :

- existence de chantiers spécifiques dédiés à certains pôles qui vont réfléchir à leur structuration interne en lien avec les établissements-composantes et associés, et les partenaires externes, par exemple le PFR « santé et sport » avec les Hospices civils de Lyon, Le Vinatier, le Centre Léon Berard, l'INSERM ;
- interfaçage dans leur fonctionnement à la fois avec les directions centrales et avec les services communs.

Ce groupe de travail a donc pour ambition de définir les principes qui permettront aux PFR de dépasser la simple juxtaposition structurelle des composantes et des services internes pour en faire les piliers d'une université agile ancrée dans son environnement, apte à remplir ses missions avec succès.


5. GROUPE DE TRAVAIL « MODELE ECONOMIQUE DU FUTUR ETABLISSEMENT »

En vue de l'élaboration du budget initial 2025 du nouvel établissement, il convient de définir en amont :

- une méthode d'allocation des moyens au sein de l'EPE, en prenant en compte les besoins spécifiques des pôles ; et
- de manière plus ciblée, une méthode d'allocation des moyens de la recherche, afin de soutenir de manière optimale les activités scientifiques.

Au sein de ce groupe de travail, les représentants des composantes et des services centraux seront sollicités pour réfléchir à :

- **la définition des enveloppes budgétaires** : identifier le contenu précis des enveloppes budgétaires destinées aux PFR, incluant les dépenses de fonctionnement et la masse salariale, entre autres ;

	PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	
	Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3	Date : 27 février 2024

- **le processus d'allocation des ressources** : déterminer comment les ressources seront distribuées depuis le niveau central (EPE) vers les PFR (niveau 2), puis de ces derniers vers leurs composantes respectives (niveau 3) ;
- **la gestion des ressources pour la recherche** : examiner les dépenses de recherche qui seront gérées au niveau des pôles, et celles qui resteront de la responsabilité du niveau central ;
- **la répartition des recettes** : analyser la distribution des recettes entre les différents niveaux de l'université, identifiant celles qui seront affectées au niveau central versus celles allouées aux PFR ;
- **l'organisation du dialogue de gestion et de performance** : structurer les échanges entre les niveaux 1 et 2, en vue de préciser les termes des futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP-PFR), y compris les critères de performance applicables au sein de l'EPE.

Cette démarche collaborative vise non seulement à établir un cadre budgétaire solide et transparent pour le nouvel établissement, mais aussi à garantir que les PFR et leurs composantes disposeront des ressources nécessaires pour remplir leurs missions, tout en favorisant une gestion axée sur la performance et l'efficacité à tous les niveaux de l'organisation.

6. COMITE DE SUIVI DE LA TRANSFORMATION

Le projet vise à élaborer un modèle d'établissement fonctionnel, conçu pour être performant sur ses missions académiques, mais qui assure aussi le bien-être et l'épanouissement de l'ensemble de la communauté (personnels et étudiants), créant ainsi un environnement de travail stimulant, respectueux et ouvert aux perspectives d'évolution professionnelle. Avec la création de l'EPE, un processus progressif de transformation sera mis en œuvre, visant à rejoindre l'organisation définitive d'ici la fin de l'année 2026.

Pour faciliter cette transition, un comité de suivi de la transformation sera mis en place dès le deuxième trimestre 2024. Ce comité, véritable forum de dialogue, réunira les instances de gouvernance de l'établissement, la direction générale des services, ainsi que des représentants du personnel et des étudiants.


Le comité de suivi de la transformation aura pour missions :

- **de suivre les enjeux humains de la transformation** ;
- **de contribuer activement à l'élaboration du pacte social de l'EPE** ;
- **d'échanger sur les actions à conduire en termes d'accompagnement du personnel et des étudiants**, en lien avec le comité social d'administration (CSA) et le bureau des affaires étudiantes (BAE).

Le fonctionnement du comité reposera sur :

- **fréquence des réunions** : organisation de réunions bimestrielles, avec la possibilité de séances extraordinaires en tant que de besoin ;
- **convocation** : les membres seront conviés avec un ordre du jour pour précis envoyé au moins 8 jours avant chaque réunion ;
- **engagement d'assiduité** : les membres sont attendus à chaque réunion, sans possibilité de suppléance, soulignant l'importance de leur assiduité ;
- **compte-rendu** : un résumé des échanges sera produit après chaque réunion, assurant la traçabilité des choix et des décisions.

Ce comité de suivi de la transformation incarne l'engagement de l'établissement à aborder avec soin et considération toutes les étapes de cette transformation ambitieuse, assurant que chaque membre de la

	PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	
	Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3	Date : 27 février 2024

communauté soit entendu, soutenu et pleinement intégré dans le processus de création d'une institution renouvelée et adaptée aux défis futurs.

7. COMITOLOGIE

Il est proposé d'organiser les groupes de travail de la manière suivante :

GT	PERIMETRE	PILOTE	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL
3 GT « Gouvernance et missions du pôle »	Pôle	Président de l'UCBL	Pour chaque pôle, le groupe de travail sera composé de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> – 4 représentants par composante : directeur ou directrice de composante (ou son représentant), un enseignant-chercheur, un agent BIATSS et un étudiant ; – président ou vice-présidents compétents ; – directeur général des services et directeurs généraux des services adjoints ; – représentants des directions « métiers » de l'établissement (en fonction des sujets abordés).
3 GT « Structuration et fonctionnement administratif des pôles »	Pôle	Directeur général des services	Pour chaque pôle, le groupe de travail sera composé de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> – deux représentants par composante : directeur ou directrice de composante (ou son représentant), directeur administratif / directrice administrative ; – directeurs généraux des services adjoints ; – représentants des directions « métiers » de l'établissement (en fonction des sujets abordés).
GT « Modèle économique du futur établissement »	Ensemble des pôles	Vice-président « moyens »	Le groupe de travail sera composé de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> – deux représentants par pôle ; – trois représentants de la gouvernance – directeur général des services et directeurs généraux des services adjoints ; – représentants des directions « métiers » de l'établissement (en fonction des sujets abordés).

Les travaux menés dans cette troisième phase visent à :

- définir le schéma de gouvernance du futur établissement ;
- proposer l'organisation administrative-cible du futur établissement, en identifiant les jalons techniques nécessaires pour rejoindre cette nouvelle organisation au plus tard d'ici la fin de l'année 2026 (phase de transition en 2025 et 2026) ;
- préparer le démarrage du futur établissement au 1^{er} janvier 2025.

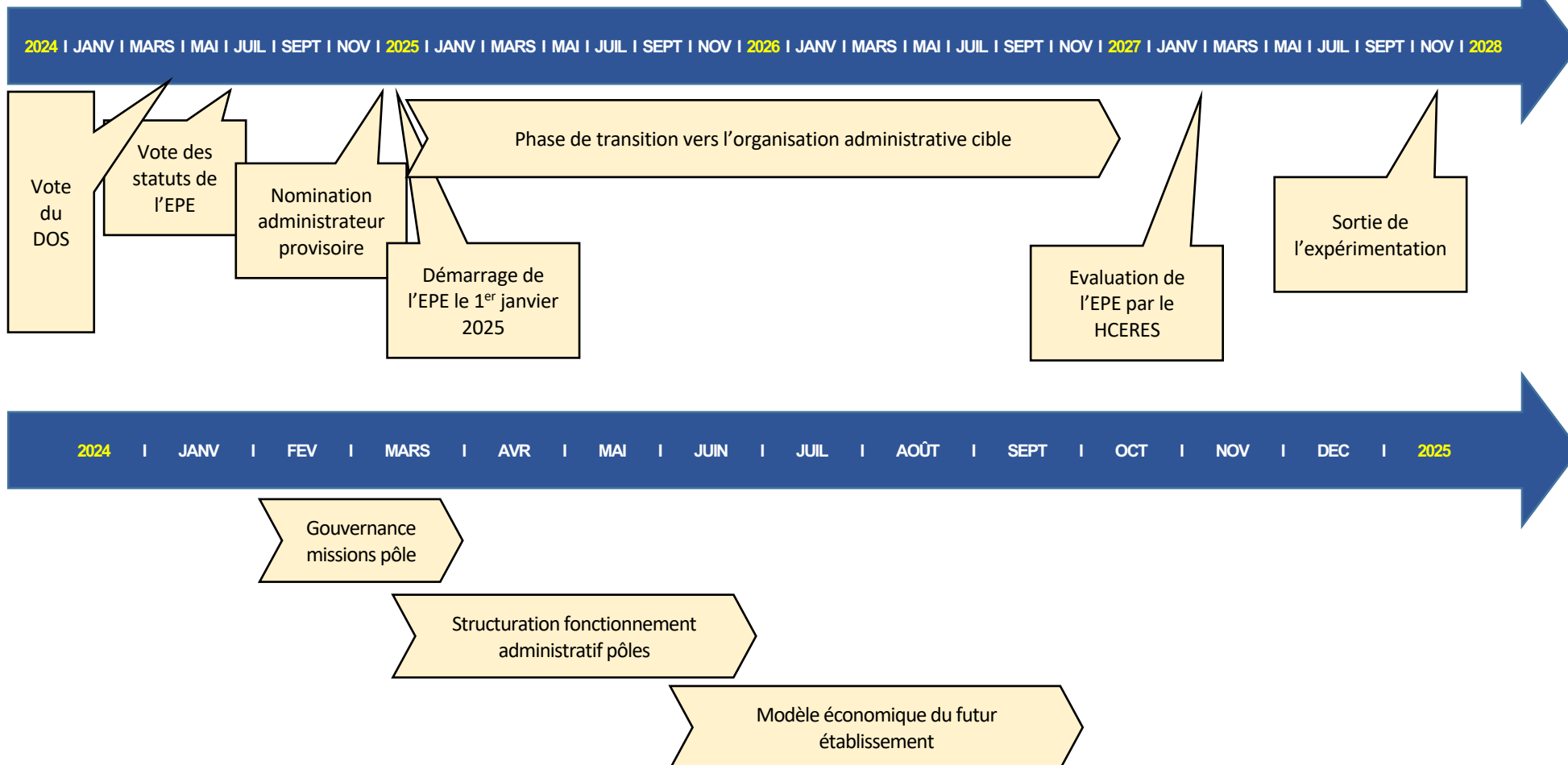


PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

CALENDRIER





PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

ANNEXE N°1 - ELEMENTS DE CARACTERISATION DES FUTURS PÔLES

Afin d'aider les groupes de travail à avancer dans leurs travaux, en fonction du périmètre académique des futurs pôles identifiés dans le cadre de la phase n°1, des éléments de caractérisation des futurs pôles sont présentés ci-après.

**PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL****Objet** : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3**Date** : 27 février 2024**ANNEXE N°1.1 – EFFECTIFS ETUDIANTS (ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024)****POLE « INGENIERIE, TECHNOLOGIES, SOCIETE »**

Composantes	Licence / DUT	Master	Doctorat	Autres	Total	Structure
Département composante Informatique	448	425	59	0	932	11,0%
Département composante Génie Electrique des Procédés	148	170	50	0	368	4,3%
Département composante Mécanique	448	425	59	0	932	11,0%
Polytech Lyon	0	102	0	935	1 037	12,2%
Institut universitaire de technologie Lyon 1	5 143	0	0	75	5 218	61,5%
Total	6 187	1 122	168	1 010	8 487	

POLE « SANTE ET SPORT »

Composantes	Licence / DUT	Master	Doctorat	Autres	Total	Structure
Faculté de Médecine de Lyon Est	177	165	96	12 112	12 550	48,2%
Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux	0	0	32	5 224	5 256	20,2%
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)	692	417	155	1 673	2 937	11,3%
Faculté d'Odontologie	0	0	0	666	666	2,6%
Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR)	10	44	0	1 560	1 614	6,2%
UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	2 045	755	50	175	3 025	11,6%
Total	2 924	1 381	333	21 410	26 048	



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

POLE « SCIENCES »

Composantes	Licence / DUT	Master	Doctorat	Autres	Total	Structure
Institut de Sciences Financières et d'Assurances	85	359	16	91	551	4,4%
Observatoire de Lyon	56	39	34	0	129	1,0%
UFR Biosciences	2 394	1 029	433	1	3 857	30,6%
UFR Faculté des sciences	3 873	1 079	446	35	5 433	43,2%
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	0	1 232	0	1 383	2 615	20,8%
Total	6 408	3 738	929	1 510	12 585	

SYNTHESE

Composantes	Licence / DUT	Master	Doctorat	Autres	Total	Structure
Ingénierie, technologies, société	6 187	1 122	168	1 010	8 487	18,0%
Santé et sport	2 924	1 381	333	21 410	26 048	55,3%
Sciences	6 408	3 738	929	1 510	12 585	26,7%
Total	15 519	6 241	1 430	23 930	47 120	

Nota : la colonne « licence / DUT » comprend les DEUST et CPGE

**PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL****Objet** : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3**Date** : 27 février 2024**ANNEXE N°1.2 – AGENTS PAR PFR****POLE « INGENIERIE, TECHNOLOGIES, SOCIETE »**

Composantes	BIATSS	Enseignants chercheurs	Enseignants	Doct. contract.	Autres	Total	Structure
Département composante Informatique	16	54	0	24	4	98	6,4%
Département composante GEP	20	29	0	19	7	75	4,9%
Département composante Mécanique	26	37	3	22	42	130	8,5%
Polytech Lyon	20	49	4	6	64	143	9,4%
Institut universitaire de technologie Lyon 1	162	211	148	28	528	1 077	70,7%
Total	244	380	155	99	645	1 523	

POLE « SANTE ET SPORT »

Composantes	BIATSS	Enseignants chercheurs	Enseignants	Doct. contract.	Autres	Total	Structure
Faculté de Médecine de Lyon Est	127	371	0	51	42	591	32,3%
Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux	56	246	0	4	1	307	16,8%
ISPB	78	115	1	74	12	280	15,3%
Faculté d'Odontologie	9	61	0	0	5	75	4,1%
ISTR	19	36	0	5	258	318	17,4%
UFR STAPS	31	57	45	18	107	258	14,1%
Total	320	886	46	152	425	1 829	



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

POLE « SCIENCES »

Composantes	BIATSS	Enseignants chercheurs	Enseignants	Doct. contract.	Autres	Total	Structure
Institut de Sciences Financières et d'Assurances	10	23	1	5	12	51	2,9%
Observatoire de Lyon	33	43	0	29	0	105	5,9%
UFR Biosciences	145	208	2	175	53	583	32,8%
UFR Faculté des sciences (Chimie, Mathématiques, Physique)	154	286	4	202	171	817	45,9%
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	48	44	120	0	12	224	12,6%
Total	390	604	127	411	248	1 780	



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

SYNTHESE

Composantes	BIATSS	Enseignants chercheurs	Enseignants	Doct. contract.	Autres	Total	Structure
Ingénierie, technologies, société	244	380	155	99	645	1 523	29,7%
Santé et Sport	320	886	46	152	425	1 829	35,6%
Sciences	390	604	127	411	248	1 780	34,7%
Total	954	1 870	328	662	1 318	5 132	

Nota : pour les enseignants et enseignants chercheurs contractuels, la table de correspondance suivante a été mise en œuvre :

Population	Catégorisation dans le tableau PFR
Vacataires d'enseignement	Autre
Contractuel Doctorant	Doctorants contractuels et post-doc
Doctorant (loi 84)	Doctorants contractuels et post-doc
Chercheur (RP)	Doctorants contractuels et post-doc
Lecteur	Enseignants
Professeur contractuel 2 nd degré	Enseignants
Maître conférences associé plein temps ou mi-temps	Enseignants chercheurs
Professeur associé plein temps ou mi-temps	Enseignants chercheurs
Enseignant LRU	Enseignants chercheurs
Assistant des hôpitaux	Enseignants chercheurs
Professeur université associé	Enseignants chercheurs
Chef de clinique	Enseignants chercheurs
Praticien hospitalier universitaire	Enseignants chercheurs



PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

Objet : feuille de route groupes de travail pôles de formation et de recherche phase n°3

Date : 27 février 2024

ANNEXE N°2 - PROPOSITION DE REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LES INSTANCES DE L'EPE